

ATLAS DU BASSIN RMC
TERRITOIRES GRANDS
CÔTIERS OUEST ET
ÉTANGS LITTORAUX (2)

0 20 km

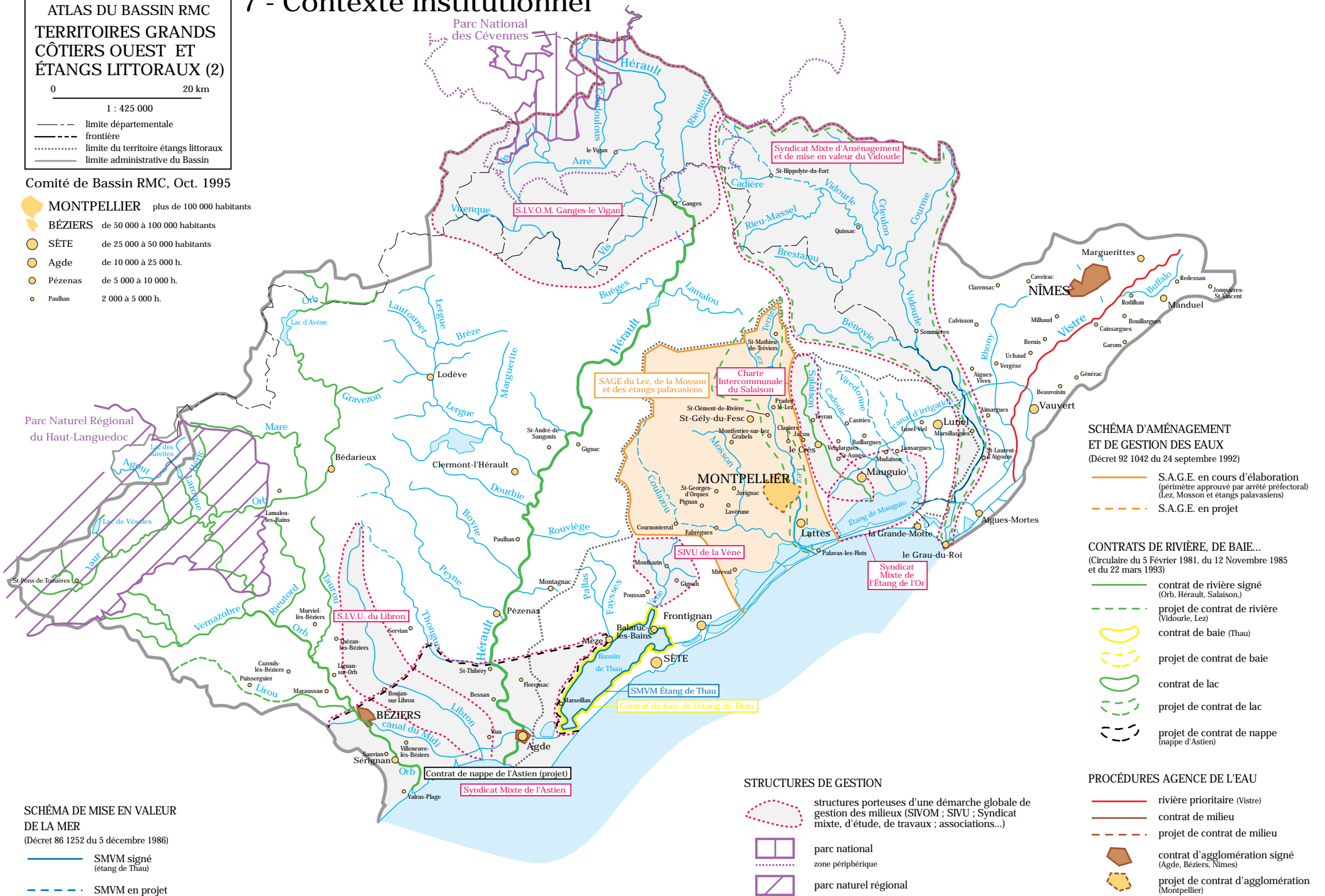
1 : 425 000

- — — limite départementale
- — — frontière
- limite du territoire étangs littoraux
- limite administrative du Bassin

Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

- MONTPELLIER plus de 100 000 habitants
- BÉZIERS de 50 000 à 100 000 habitants
- SÈTE de 25 000 à 50 000 habitants
- Agde de 10 000 à 25 000 h.
- Pézenas de 5 000 à 10 000 h.
- Paulhan 2 000 à 5 000 h.

7 - Contexte institutionnel



- SCHÉMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER (Décret 86 1252 du 5 décembre 1986)
- SMVM signé (étang de Thau)
 - - - SMVM en projet

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (Décret 92 1042 du 24 septembre 1992)

- S.A.G.E. en cours d'élaboration (périmètre approuvé par arrêté préfectoral) (Lez, Mosson et étangs palavasiens)
- - - S.A.G.E. en projet

CONTRATS DE RIVIÈRE, DE BAIE... (Circulaire du 5 Février 1981, du 12 Novembre 1985 et du 22 mars 1993)

- contrat de rivière signé (Orb, Hérault, Salaison)
- - - projet de contrat de rivière (Vidourle, Lez)
- projet de contrat de baie (Thau)
- - - projet de contrat de baie
- contrat de lac
- - - projet de contrat de lac
- - - projet de contrat de nappe (nappe d'Astien)

STRUCTURES DE GESTION

- structures porteuses d'une démarche globale de gestion des milieux (SIVOM ; SIVU ; Syndicat mixte, d'étude, de travaux ; associations...)
- parc national
- zone périphérique
- parc naturel régional

PROCÉDURES AGENCE DE L'EAU

- rivière prioritaire (Vistre)
- contrat de milieu
- - - projet de contrat de milieu
- contrat d'agglomération signé (Agde, Béziers, Nîmes)
- - - projet de contrat d'agglomération (Montpellier)